

## RE: Consultation PPA - Modification de droit commun du PLU de Phalempin

Monique BRANLANT <m.branlant@grand-lille.cci.fr>

Ven 15/03/2024 16:12

À : Antoine Bohin <abohin@pevelecarembault.fr>

Bonjour Monsieur BOHIN,

Vous nous avez saisi pour avis sur la modification de droit commun du PLU de Phalempin qui concerne notamment une modification de plan de zonage.

La modification du plan de zonage vise à reclasser quelques parcelles, actuellement en zone UE à vocation d'activités industrielles, tertiaires et de services, en zone UBb correspondant aux zones urbaines mixtes périphériques du centre-bourg. L'objectif de cette évolution du plan de zonage est de faciliter l'implantation d'une surface commerciale, dont le projet est prévu de longue date. Ce projet est opportun pour la vie économique de la ville et le renforcement de l'emploi, en continuité immédiate de la zone d'activités Nord. Le classement actuel UE est contraignant pour la réalisation du projet en question, un changement de classement en zone UBb est donc nécessaire afin d'offrir plus de souplesse au regard des règles applicables, et ainsi permettre au projet de voir le jour.

Nous émettons un avis positif sur ce projet de modification car il contribue au développement économique de la commune de Phalempin.

Bien cordialement.

### MONIQUE BRANLANT

Assistante d'Aurélie VERMESSE

Présidente de la CCI Grand Lille

40 place du Théâtre - CS 60359

59020 Lille Cedex

T. 03 20 63 77 04 – 06 33 39 46 20

[grand-lille.cci.fr](http://grand-lille.cci.fr)

---

**De :** Antoine Bohin [mailto:abohin@pevelecarembault.fr]

**Envoyé :** jeudi 7 mars 2024 15:04

**À :** Guillaume DUPONT <g.dupont@noreade.fr>; cvanneufville <cvanneufville@adu-lille-metropole.org>; FAGOT Nathalie <nathalie.fagot@lenord.fr>; CAMUS Manon <manon.camus@lenord.fr>; LETOMBE Dorothée (Cheffe de pôle) - DDTM 59/SEPAT/Urbanisme durable/PEENAF <dorothee.letombe@nord.gouv.fr>; Renald LEFEBVRE <renald.lefebvre@npdc.chambagri.fr>; secretariat.president@hautsdefrance.fr; valerie.bodelet@lenord.fr; Monique BRANLANT <m.branlant@grand-lille.cci.fr>; courrier@cma-hautsdefrance.fr; BELGRAND Marc - DDTM 59/STC <marc.belgrand@nord.gouv.fr>; Judith GASTON <j.gaston@grand-lille.cci.fr>; DOYELLE Olivier <olivier.doyelle@culture.gouv.fr>; Guillaume CORTEQUISSE <g.cortequisse@cma-hautsdefrance.fr>; GUIGO Josepha <jguigo@lillemetropole.fr>; christophe.trinel@sncf.fr; sylvie.trevaux@sncf.fr; Jérôme DEKERLE <jerome.dekerle.attiches@gmail.com>; Matthieu Lestoquoy <maire@camphincarembault.fr>; Bernadette SION <bsion@pevelecarembault.fr>; Thierry DEPOORTERE <tdepoortere@pevelecarembault.fr>; alain.bos@live.fr; AKINCI AMANDINE PREF59 <amandine.akinci@nord.gouv.fr>; GAILLARD Emilie PREF59 <emilie.gaillard@nord.gouv.fr>; SART Sandrine

PREF59 <sandrine.sart@nord.gouv.fr>; monique.claustre@nord.gouv.fr; CATELLE Marine PREF59 <marine.catelle@nord.gouv.fr>

**Cc :** Sylvestre FABBIO <s.fabbio@urbycom.fr>; Urba Phalempin <urba-phalempin@pevelecarembault.fr>; dgs-phalempin <dgs-phalempin@pevelecarembault.fr>

**Objet :** Consultation PPA - Modification de droit commun du PLU de Phalempin

Certaines personnes qui ont reçu ce courrier ne reçoivent pas souvent du courrier de la part de [abohin@pevelecarembault.fr](mailto:abohin@pevelecarembault.fr).  
[Découvrez pourquoi cela est important](#)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L.153-40 du code de l'urbanisme, j'ai l'honneur de vous transmettre pour observations éventuelles le projet de modification de droit commun du PLU de Phalempin, via le lien suivant :

<https://arkadia.pevelecarembault.fr/front/publicLink/publicDownload.jsp?id=4b1fdbb4-cc7d-447c-b846-f22f96823360919a4627-2c3a-4164-8659-49198bbbf537>

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître, dans un délai maximum d'un mois, à compter de la réception de la présente, vos éventuelles observations sur ce dossier, avant mise à enquête publique.

Pour ce faire, vous trouverez ci-joints :

- La notice explicative
- Le règlement écrit des dispositions générales,
- Le règlement écrit des dispositions par zone,
- Le règlement écrit du lexique,
- Le plan de zonage,
- L'évaluation environnementale
- Les avis de la MRAe,
- La note en réponse au deuxième avis de la MRAe.

Vous souhaitant bonne réception de ces documents et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

**BOHIN Antoine**

Chef de projet PLUi

7 rue Nationale

59710 Pont-à-Marcq

Tél. : 07 87 61 46 87

[abohin@pevelecarembault.fr](mailto:abohin@pevelecarembault.fr)

pevelecarembault.fr